

23/05/2017

TECHNIQUES



Compte à point vestimentaire Projet validé pour la Police Nationale

Depuis la signature du protocole du 11 avril 2016 (*dont le SNAPATSI est seul signataire pour les personnels techniques*), le SNAPATSI a rencontré les différents niveaux de l'administration pour définir le contenu du vestiaire ainsi que le renouvellement des effets vestimentaires.



Le lundi 22 mai, le SNAPATSI a été reçu par le Service de l'Achat, de l'Équipement et de la Logistique de la Sécurité Intérieure (SAELSI) qui a confirmé la programmation du compte à point pour tous les ATPN, ATIOM et OE en fonction dans le périmètre de la Police Nationale et qui relèvent des spécialités suivantes :

- Hébergement / restauration
- Entretien / matériel
- Entretien et réparation des véhicules à moteur



Pour les autres spécialités existantes ou à venir ce dispositif sera remplacé par une masse budgétaire individuelle allouée annuellement.

Les contenus des différents vestiaires sont maintenant arrêtés et validés. La phase suivante du projet est l'intégration des effets vestimentaires dans le prochain appel d'offre auprès des fournisseurs pour le Ministère de l'Intérieur.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI travaille, Le SNAPATSI obtient.